

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 4 décembre 2008
à la Salle de spectacles**

5ème séance 2008-2009

Présidence de M. Jean-Pierre Leyvraz, Président

Conseil communal – 5^{ème} séance – 4 décembre 2008

Le Président salue la Municipalité, le Conseil communal, les employés qui travaillent pour le Conseil, la presse et le public, et déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article 65 du règlement du Conseil, il prie Mme la Secrétaire de procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 67 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s: 9 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM.:

Abderhalden	Matthias	Andrade-Gerweck	Tamara
Barraud	Pascal	Brandt	Thierry
Da Silva	Katia	Depoisier	Cédric
Desarzens	Laurent	Romano Giorno	Gerarda
Von Gunten	André		

Quatre conseillers sont arrivés en retard.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que chacun ait reçu l'ordre du jour, **le Président** annonce au sujet des **points 16 et 17**, portant tous les deux sur le collège du Léman, que quatre groupes ont demandé que les deux préavis soient traités le même soir par la même commission. Ce sera le lundi 8. Le président changera quand on passera du préavis 66 au préavis 67.

Au point 18, "motions, postulats, interpellations" le Bureau a reçu les objets suivants:

- Motion de Michel Brun sur un guichet unique et sur la cyberadministration.
- Postulat d'Olivier Barraud sur l'intégration des personnes handicapées et administration publique de Renens.
- Interpellation de Michele Scala: "Sécurité routière, passages pour piétons à Renens".
- Interpellation de Jean-Pierre Rouyet sur le FC Renens.
- Interpellation de Karine Clerc sur les statistiques sociales de la commune.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée, l'ordre du jour est adopté:

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux de la double séance du 6 novembre 2008.
3. Modification(s) éventuelles dans la composition des commissions permanentes.
4. Communications de la Présidence.

5. Communications de la Municipalité.
 - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Barraud intitulée : "La Place du Marché est-elle toujours agréable pour les citoyens et citoyennes, les familles renaises ?"
6. Communications éventuelles de la Commission des finances.
7. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.
10. Postulat de M. Jacques Berthoud "Pour une nouvelle organisation au bénéfice des ayants-droits à l'Espace Jeunes du CRA", rapport de la commission.
11. **Budgets 2009 de la Commune**
 - a) de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge.
 - b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy.
 - c) de la Commune de Renens.

Rapport de la Commission des finances.
12. **Préavis No 62-2008** - Crédit d'ouvrage pour la création du parking souterrain de la place du Marché.
M. Gian-Luca Ferrini, président-rapporteur.
13. **Préavis 63-2008** - Perception de l'indemnité communale pour l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité - Perception d'une taxe communale pour alimenter un fonds pour le développement durable.
M. Nicolas Freymond, président-rapporteur.
14. **Préavis No 64-2008** - Renouvellement de l'éclairage public des chemins de la Roche et de Perrelet.
Mme Christine Sartoretti, présidente-rapporteuse.
15. **Préavis No 65-2008** - Réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre, Secteur 2 - Renens - Rue de l'Industrie - Avenue de Préfaully.
Mme Rosana Joliat, présidente-rapporteuse.
16. **Préavis No 66-2008** - Collège du Léman - Remplacement des façades du bâtiment existant. Dépôt du Préavis - discussion préalable.
17. **Préavis No 67-2008** - Site scolaire du Léman - Installation de casiers-vestiaires dans les deux bâtiments scolaires - Remplacement partiel du mobilier, création d'armoires de rangement et changement de l'ensemble des tableaux d'enseignement dans le bâtiment existant. Dépôt du Préavis - discussion préalable.
18. Motions, postulats, interpellations.
19. Propositions individuelles et divers.

2. Adoption des procès-verbaux de la double séance du 6 novembre 2008.

La discussion n'est pas utilisée. Le **Président** met aux voix les procès-verbaux, qui sont adoptés à l'unanimité.

3. Modification(s) éventuelle(s) dans la composition de commissions permanentes Il n'y en a pas.

4. Communications de la Présidence.

Première communication: résultats des votations du 30 novembre.

Participation: 46%					
Votation cantonales			Votations fédérales		
Objet	Oui	Non		Oui	Non
N°1: Juges assesseurs	2'800	370	N°1 : Pornographie	1279	2148
N° 2: Musée	1'637	1'744	N°2 : AVS flexible	2076	1376
N° 3: Fumée passive	2'440	912	N°3 : Droit de recours	899	2469
Contre-projet	2'392	908	N°4 : Chanvre	1187	2178
	Initiative	Contre-projet	N°5 : Loi stupéfiants	1999	1364
Question subsidiaire	1'653	1'541			

Deuxième communication: Le Président a reçu copie d'une résolution de la Commune de Chavannes adressée à la Confédération, au Canton et au SDOL.

"Depuis 1964, date de la mise en service de l'autoroute Genève-Lausanne, le territoire de la commune de Chavannes-près-Renens est coupé en deux par la bretelle Crissier-Lausanne Maladière. Depuis 1991 et la mise en service du M1, le territoire de la commune est complètement ceinturé par des voies de chemin de fer, avec la ligne CFF au nord. Si pendant longtemps cette situation n'a pas présenté de difficultés particulières, ce n'est plus le cas aujourd'hui. En effet, la volonté politique de densifier l'habitat en zone urbaine, visant, en particulier, les importantes zones constructibles du territoire communal, et le développement au sud de la commune de l'EPFL et de l'Université de Lausanne posent de nouveaux problèmes que la couverture de l'autoroute pourrait contribuer à résoudre. Le Conseil communal souhaite une densification mesurée, qui améliore la qualité de la vie, et s'inquiète des projets d'infrastructures au sud de la commune de Lausanne, qui inévitablement généreront une augmentation du trafic.

La couverture de l'autoroute permettra de réduire les nuisances sonores et de « recoudre » le territoire de la commune, assurant ainsi une continuité de la gare de Renens aux Hautes-Ecoles et aux rives du lac Léman. Les liaisons nord-sud seront facilitées. La surface gagnée sur cette galerie de près de deux kilomètres permet d'envisager de construire le futur centre de la commune, de créer des espaces verts, des logements, d'implanter des bâtiments pour des entreprises technologiques liées à l'EPFL, voire un moyen de transport public écologique en site propre, parmi d'autres projets

imaginables. De tels aménagements existent déjà à Saint-Gall, Berne, Bâle ou Neuchâtel, par exemple, et ne présentent pas de difficultés techniques insurmontables. L'utilisation de la surface gagnée sur la tranchée de l'autoroute permettra de pondérer les effets de la densification prévue et pourrait contribuer à faire de Chavannes-près-Renens une ville d'innovation et de savoir.

Pour ces raisons, le Conseil communal de Chavannes-près-Renens demande aux instances concernées mentionnées ci-dessus de mettre à l'étude dans les plus brefs délais la couverture de l'autoroute A1a sur le territoire de la commune.

Adoptée à l'unanimité lors de la séance du 6 novembre 2008."

Troisième communication: Le président a été invité à la séance décentralisée régionale de la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO), où ont été traités les projets soutenus par les communes. Par exemple un projet soutenu par Renens et terminé: le soutien au développement de journaux en langue locale au Burkina-Faso; deux autres projets en cours, l'un c'est les brigades de paix internationales au Guatemala (projet pour lequel M. Jean-Jacques Ambresin a quitté le Conseil communal), l'autre est le soutien d'ateliers de formation pour des couturières et des menuisiers au Rwanda. 25 de ces associations de développement font un marché de Noël solidaire au Centre socioculturel Pôle Sud au Flon, jeudi 11 vendredi 12 et samedi 13 décembre.

Quatrième communication: Chacun a reçu son décompte pour les jetons de présence allant de juillet à décembre, afin de le contrôler et d'annoncer rapidement à la Secrétaire les éventuelles erreurs.

Cinquième communication: le juriste du Canton nous a donné tort au sujet de la résolution de M. Jean-Marc Reymond sur l'éthique dans les banques avec lesquelles nous sommes en contact. Les moyens que le Conseil a de communiquer avec la Municipalité sont bien codifiés, selon une liste limitée: vœu, question, postulat, etc. La seule résolution qui existe dans ce contexte, à l'art. 55 de notre règlement, c'est la résolution après une réponse de la Municipalité à une interpellation. Nous avons introduit une autre résolution, celle de l'art. 57, mais pour des besoins autres, pour s'adresser à d'autres autorités, par exemple pour s'adresser à la Confédération sur le papillomavirus, pour s'adresser au Canton pour avoir un gymnase dans l'Ouest lausannois, analogue à la résolution qu'on vient de voir de Chavannes. La prochaine fois, il faudra utiliser pour s'adresser à la Municipalité un des nombreux moyens qu'il y a dans la panoplie. La Municipalité a précisé que ce n'est pas cela qui l'empêchera de répondre à M. Jean-Marc Reymond.

Le Président ouvre la discussion sur ces communications de la présidence.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5. Communications de la Municipalité.

Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, apporte les salutations de la Municipalité et rappelle la petite collation de fin d'année offerte à la fin de la séance. Elle annonce l'absence de M. Olivier Golaz, qui représente la Commune à une assemblée générale extraordinaire importante de l'Union des Communes vaudoises sur l'avenir de la sécurité dans le canton de Vaud; M. Golaz nous rejoindra plus tard. Mme Maystre et Mme Romano ont des communications.

Mme Tinetta Maystre, Municipale : "Pas de pénurie de locaux scolaires. Il y a quelques jours, un article paru dans un journal gratuit laissait entendre dans ses premières lignes

que Renens manque de places dans ses écoles et, pire encore, que faute de locaux, certaines classes seraient en effectif trop important. La Municipalité tient à corriger ces affirmations mises de plus en exergue en début d'article. Il n'en est rien !

Certains d'entre vous s'en sont inquiétés et probablement que nombre de Renanais, qui nous écoutent ce soir, en ont fait de même et nous le regrettons. En effet, alors même que les élèves ont pu retrouver leur collège de Florissant remis à neuf à leur plus grande satisfaction et qu'un chantier est en cours au Léman, une nouvelle aussi alarmante peut surprendre.

L'enclassement est affaire des directions d'établissement et les directeurs n'ont pas eu à tricher sur les effectifs pour trouver un toit aux élèves à la rentrée 2008. Il en sera de même en 2009.

La planification scolaire qui vous avait été remise cet été informe précisément à ce sujet et il n'y a pas de nouveauté intervenue entre temps qui contredirait ces lignes directrices. Ce document montre que les efforts en cours pour agrandir le site scolaire du Léman permettront de répondre aux besoins du secondaire pour les années à venir. Quant au primaire, la situation est en effet tendue, malgré les projets qui ont vu le jour ces dernières années (Simplon, Caudray, divers pavillons, salles de gym du 24 janvier et des Pépinières). Elle nécessitera notre attention ces prochaines années en fonction de l'évolution démographique de notre commune, mais aussi des besoins de rénovation et de remplacement de pavillons provisoires. Pour l'heure toutefois, cela fonctionne et nous pouvons nous concentrer sur les travaux en cours au Léman.

A l'heure où la Municipalité dépose deux préavis importants à ce sujet, il paraissait utile de le préciser."

Mme Myriam Romano, Municipale, donne une réponse orale au vœu déposé par Mme Anne Holenweg, intitulé: Merci aux bénévoles: "Lors de la séance du Conseil communal du 4 septembre 2008, Mme la Conseillère communale Anne Holenweg a déposé un vœu, à savoir "que la Ville de Renens, à l'instar de celle d'Ecublens, organise une fois par année une rencontre festive avec les comités des associations actives sur Renens au bénéfice de la population toute entière".

La Municipalité partage le souhait exprimé par Mme la Conseillère communale et a mandaté sa Direction Culture-Jeunesse-Sport pour la mise en place, dès 2009, d'un projet destiné à mettre en valeur les activités portées par les bénévoles de toutes les associations socio-culturelles et sportives.

A l'occasion de la Journée internationale des bénévoles, célébrée le 5 décembre de chaque année depuis 1985 et reconnue officiellement par les Nations Unies, je profite de remercier déjà toutes les personnes qui travaillent bénévolement sur le territoire de la Commune de Renens pour leur dévouement et leur contribution à la société."

Le Président ouvre la discussion sur la réponse à l'interpellation de M. Olivier Barraud sur la Place du Marché. La parole n'étant pas demandée, il passe à la discussion sur l'ensemble des autres communications de la Municipalité, orales ou écrites.

Mme Anne Holenweg (PSR) remercie M. Depallens et Mme Romano qui ont répondu à sa question et à son vœu. Elle accepte ces réponses. Elle demande que les services de M. Depallens puissent transmettre la préoccupation des personnes au RI qui doivent payer Billag auprès des autorités en charge de ce dossier à Berne. Le but de son intervention était de souligner que les personnes en revenu d'insertion ont moins de revenus encore que les

personnes au bénéfice des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI et qu'il y avait moins de moyens pour les aider.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances.

M. Walter Siegrist, président de ladite Commission, lit son rapport:

"Préavis 62, parking souterrain de la Place du Marché: La commission des finances a reçu les compléments d'information de la Municipalité, notamment le coût de fonctionnement. La Commission des finances est satisfaite des informations reçues, et c'est avec quatre voix pour, deux contre et deux abstentions qu'elle vous propose d'accepter les incidences financières de ce préavis.

Préavis 66, Collège du Léman, remplacement des façades du bâtiment existant. La Commission a été surprise du montant réservé pour les divers qui sont inférieurs à l'habitude.

Préavis 67, Site scolaire du Léman. Installation de casier vestiaires dans les deux bâtiments – Remplacement partiel du mobilier, création d'armoires de rangement et changement de l'ensemble des tableaux d'enseignement dans le bâtiment existant. La commission des finances est surprise qu'on ait à payer des honoraires d'architecte pour du mobilier, et souhaite que la commission chargée d'étudier ces deux préavis planche là-dessus.

Pour ces deux préavis, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances accepte les incidences financières de ces deux préavis."

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la commission des finances, qui n'est pas utilisée

7. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

Pas de communication.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Pas de communication.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.

M. Vincent Keller rapporte sur les travaux du conseil intercommunal « AIC Planta » durant l'année 2008:

"La commune de Renens est représentée au conseil intercommunal par Messieurs Jean-Marc Dupuis (RCDR), Matthias Abderhalden (Les Verts) et Vincent Keller (Fourmi rouge).

Madame la Municipale Myriam Romano-Malagrifa est quant à elle membre du comité de direction.

Le conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises durant l'année 2008, une séance a eu lieu le 22 avril 2008 (rapport de gestion 2007), l'autre le 30 septembre 2008. Le gros dossier de cette année a été la discussion concernant l'avenir du bâtiment de La Planta, eu égard à la nouvelle loi scolaire.

Sans vouloir refaire un débat qui a eu lieu en ces murs (et pas seulement), un magnifique projet de gymnase dans l'ouest avait été mis sur pied, le gymnase devant prendre place dans les murs laissés vacants par les écoliers des communes partenaires de l'AIC La Planta suite aux incidences de la nouvelle loi scolaire. La vente du bâtiment à l'État de Vaud, pour un montant de CHF. 18'000'000.-- a été soumise au conseil intercommunal du 29 août 2007. Votre serviteur, appréciant là une occasion incroyable, un projet à accepter sans réserve, mais se trouvant en déplacement professionnel à Rennes en France, a fait l'aller-retour le mercredi, juste pour voter oui à ce projet magnifique. Ce ne fut malheureusement pas suffisant... Par une incroyable et surtout incompréhensible décision, le conseil intercommunal a refusé – par 2 voix de différence – la vente du bâtiment à l'État de Vaud (évoquant un prix de vente trop bas), le projet de gymnase étant alors reporté aux calendes grecques. Matthias Abderhalden et Vincent Keller ont voté OUI, Jean-Marc Dupuis a voté NON.

Le gymnase étant enterré, le comité de direction s'est penché sur une nouvelle solution pour trouver une affectation à la carcasse. La Commune de Chavannes-près-Renens avait déjà montré son intérêt tôt dans le processus. Un nouveau préavis (le préavis numéro 32) a donc été soumis et proposant la vente du collège à cette commune. Lors de sa séance du 30 septembre 2008, le collège a été vendu à l'unanimité des membres présents à la commune de Chavannes-près-Renens. L'incidence financière pour notre commune représente, selon la clef de répartition, un montant de CHF. 8'699'952.35.--

Le conseil intercommunal et l'AIC, n'ayant plus aucune raison d'être, sera prochainement dissous."

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

M. Walter Siegrist (RCDR) rappelle que le canton offrait 18 millions et que maintenant on en encaisse 29, soit 10 millions de plus.

10. Postulat de M. Jacques Berthoud "Pour une nouvelle organisation au bénéfice des ayants-droits à l'Espace Jeunes du CRA", rapport de la commission.

M. Jacques Berthoud lit son rapport : "Le postulat déposé par le RCDR lors de la séance du Conseil communal du 6 novembre dernier a permis la mise sur pied d'une commission composée de Mmes et MM. Bastien Reymond (Aec), Arielle Bonzon (FR), Ali Hemma Devries (FR), Thierry Oppikofer (Les Verts), Anne Holenweg (PSR), Daniel Rohrbach (PSR), Elodie Golaz (RCDR et Jacques Berthoud (RCDR), président-rapporteur. M. Thierry Oppikofer n'a pas participé à la séance.

La commission a siégé le jeudi 20 novembre en présence de Mme M. Romano-Malagrifa, conseillère municipale, Mme M. Dedelley, cheffe du service « Culture, Jeunesse et Sports », et M. Alain Amann, vice-président du CRA.

Après une rapide présentation des participants, le président donne la parole à Madame la conseillère municipale Romano pour donner un aperçu de la situation du CRA.

Cet exposé permet d'apprendre que ce ne sont pas moins de 5'159 « visites » que l'Espace jeunes reçoit annuellement ce qui ne représente pas 5'159 jeunes mais un « certain nombre » de jeunes qui viennent ou reviennent une ou plusieurs fois par année.

Nous apprenons aussi que le comité a pris la décision de fermer « l'Espace Jeunes » pour une durée plus longue que celle annoncée lors du dernier Conseil et qu'ainsi une réouverture n'est pas prévue avant le début 2009.

Il est aussi porté à la connaissance des membres de la commission que cette décision de fermeture prolongée a été prise afin de permettre une réflexion en profondeur sur le fonctionnement de l'Espace jeunes et sur son avenir, voire l'opportunité de modifier la tranche d'âge pour l'accueil des jeunes. Mme la Conseillère municipale insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de tous les jeunes, mais bien d'une poignée dont certains viennent d'être exclus « à vie » du CRA.

Pour ce faire, sous la direction de M. David Reichenbach, nouveau directeur du CRA, une commission formée des animatrices et animateurs du CRA s'est déjà mise au travail.

La commission « interne » annoncée au Conseil communal le 9 octobre deviendra opérationnelle dans la deuxième quinzaine de décembre. Elle sera formée de membres du comité du CRA, des représentants de la Commune et de représentants des groupes politiques au Conseil communal.

La parole est ensuite donnée à M. Alain Amann, vice-président du CRA. Il est profondément affecté par la façon du politique de s'emparer des problèmes du CRA pour faire rejaillir les problèmes sur l'ensemble de l'institution. Il précise que la situation a été analysée, que le comité a pris les décisions adéquates et que tout est en train de rentrer dans l'ordre.

Le président de la commission rappelle que personne n'a jeté le discrédit sur le CRA ou son comité. Selon protocole des séances d'octobre et novembre du Conseil communal, il a été relevé que seul l'Espace jeunes était en cause et que sans le travail des bénévoles qui œuvrent depuis le début, le CRA n'existerait pas.

Il précise aussi que l'objectif de ce postulat était clairement en faveur du CRA, le manque de réaction pouvant être considéré comme un désintérêt à l'égard de cette institution. Il mentionne également le fait qu'il regrette d'apprendre les « soucis » du CRA par la presse voire par le biais d'autres responsables de centres.

Un tour de table permet rapidement de « libérer » les intervenants extérieurs au Conseil après les remerciements d'usage.

La commission a pris acte des informations communiquées par les intervenants et se pose la question de savoir si ce postulat ne devrait pas être retiré.

Le dépositaire de ce postulat accepte de le retirer afin, d'une part de ne pas entraver le travail de la commission en activité ni de celle à créer et d'autre part de dédramatiser une situation provoquée, entre autre, par une information lacunaire. C'est à l'unanimité de la commission que ce postulat est retiré."

Le Président rappelle l'article 53 du règlement du Conseil " *L'auteur de la proposition peut la retirer jusqu'à ce que l'assemblée se prononce sur la prise en considération.*" L'auteur l'ayant retirée, l'assemblée n'aura pas à se prononcer. Mais cela n'empêche pas qu'on a le droit de parler du sujet, la discussion est donc ouverte.

Mme Anne Holenweg (PSR) se propose de rappeler ce qu'est le CRA et ce que sont les liens qui le lient à la Commune. Le CRA est une association dirigée par un comité qui engage et gère du personnel d'animation et d'administration et a à sa tête une présidente. L'Association réunit ses membres chaque année lors d'une assemblée générale statutaire où, outre budget et comptes, de nombreuses informations concernant son fonctionnement sont transmises et discutées. La Commune finance les activités du CRA à près de 80%. Depuis huit ans environs, une convention signée pour 5 ans et qui devrait être rediscutée en 2009 définit les missions que le CRA doit remplir en échange de ce pactole. La Municipalité et l'administration contrôlent que cette mission soit remplie, et pour ce faire la Municipalité a voix consultative au Comité, mais ce n'est pas elle qui gère le CRA. Membre du CRA depuis près de 20 ans, membre active lorsque ses enfants participaient aux activités du CRA, épouse du président pendant huit ans, ayant participé à de nombreuses AG, Mme Holenweg connaît bien le CRA, son fonctionnement, sa mission, la manière globalement satisfaisante de la remplir, et aussi ses problèmes récurrents. Lorsqu'elle a appris en juin dernier que l'accueil de l'Espace Jeunes fermait momentanément ses portes, elle a donc réagi, et cela de deux manières. En tant que Conseillère communale, en faisant part à la Municipalité de ses inquiétudes et en demandant des informations concernant la mise en place de solutions d'accueil alternatives pour les jeunes durant l'été; des réponses à ces questions, que beaucoup d'autres se posaient aussi, ont été transmises à ce Conseil par la voix de Mme Myriam Romano. Elle a réagi aussi en tant que membre du CRA, en se rendant à l'AG et en entrant à la commission de gestion interne avec Michele Scala et Pierre-Alain Charmoy, ancien président, pour mieux comprendre la situation et peut-être contribuer à lui trouver des solutions. Elle engage les Conseillers qui désirent être mieux informés, ont des questions à poser, des idées à émettre sur l'avenir des relations CRA-usagers-Commune à devenir membres de l'association et à venir à la prochaine Assemblée générale.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. Budgets 2009 de la Commune

- a) de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge.
- b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy.
- c) de la Commune de Renens.

Rapport de la Commission des finances.

M. Walter Siegrist, président de la Commission des finances lit le préambule du rapport, qui ne sera pas lu entier.

"Le budget 2009 est déficitaire de CHF 8,392 millions contre un déficit de CHF 3,749 millions pour celui de 2008. Contribuent au déficit, l'augmentation des coûts du personnel pour CHF 3,267 millions. Cette augmentation est liée essentiellement à l'augmentation du nombre de postes de travail de 25 EPT. Par contre si l'on tient compte du transfert des postes de la police de Renens à la police de l'ouest lausannois, on arrive à une diminution des EPT de 19. Relevons toutefois que Renens participe au financement de la police de l'ouest lausannois et que les charges du personnel sont comprises dans le montant que l'on

paie à cet organe. L'augmentation du nombre d'emplois à la commune est liée à la constante progression de la population, l'augmentation des tâches et des missions ainsi qu'à la montée en puissance de différents projets qui requièrent des ressources supplémentaires en personnel. Par exemple le collège du Léman, la reprise des crèches-garderies de l'EFRE et la création des APEMS au collège du Léman (accueil pour enfants en milieu scolaire).

Les investissements 2009 se montent à CHF 37,3 millions dont CHF 28,7 millions concernent les bâtiments scolaires. Ces investissements nécessitent un amortissement de CHF 14,166 millions contre CHF 9,836 millions au budget 2008, soit une hausse de CHF 4,330 millions.

Du côté des revenus, ils sont évalués avec prudence, les impôts sont budgetisés avec CHF 1 million de moins par rapport au budget 2008, tandis que les participations et remboursements de collectivités publiques augmentent de CHF 3,951 millions, hausse liée essentiellement à l'augmentation de la péréquation pour les couches thématiques des transports ainsi qu'au remboursement du décompte de l'année précédente."

Le Président passe d'abord au budget de **l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge**. Discussion ouverte, pas utilisée.

Discussion ouverte sur le budget de **la "STEP"**. Elle n'est pas utilisée.

Discussion générale sur le **budget de la Commune**. Elle n'est pas utilisée.

Discussion chapitre par chapitre:

- Préambule. Discussion ouverte, pas utilisée.
- Administration générale. Discussion ouverte, pas utilisée.
- Finances, cultes. Discussion ouverte, pas utilisée.
- CTC. Discussion ouverte.

Mme Anne Holenweg (PSR), au sujet du compte n° 3207.4231. loyer de la rue Neuve 4 bis, demande pourquoi il n'y a pas de loyer inscrit au budget pour ces espaces mis à disposition de deux ou trois associations de Renens (Femmes solidaires sans frontières, AVIVO et Quart-Monde).

M. Jacques Depallens, Municipal informe qu'il a été décidé un loyer de fr. 800.- par mois (fr. 400.- pour l'AVIVO qui dispose d'un bureau fermé, fr. 200.- pour chacune des deux autres associations). Comme pour l'épicerie sociale CARITAS, ce sont des loyers à prix inférieurs à des loyers commerciaux.

- Culture, jeunesse, sports. Discussion ouverte, pas utilisée.
- Sécurité publique, informatique, population. Discussion ouverte, pas utilisée.
- Sécurité sociale. Discussion ouverte, pas utilisée.
- Commentaires et comptes par nature. Discussion ouverte, pas utilisée.
- Comptes d'investissements. Discussion ouverte, pas utilisée.

Deuxième discussion générale. Discussion ouverte.

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) est surpris que la Commission des finances ait accepté ce budget à l'unanimité. Accepter sans sourciller un budget déficitaire de près de 8 millions,

adouci déjà par un apport environ de 5 millions du fonds de péréquation, le laisse songeur. "Le contexte financier est certes encore favorable pendant quelques mois, et après? Nous savons que le système de péréquation actuellement en vigueur changera en 2011. Les perspectives de nouvelles rentrées fiscales sont plus qu'hypothétiques vu la politique économique et urbanistique pratiquée. La Commune a dû faire de gros investissements. Nous ne les remettons nullement en cause. Ce qui paraît plus problématique est l'augmentation des charges de fonctionnement que nous ne pourrons plus couvrir. Parce que nous avons disposé d'un bol d'air financier, on a ouvert les vannes et enclenché la machine à dépenser. La Municipalité se targue de faire une politique basée sur le développement durable, c'est très bien. Le développement durable est un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. J'aimerais que l'on prenne en compte ces préceptes également pour les finances de notre commune et qu'on ne pratique pas la politique de la dette durable."

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) relève avec satisfaction et remerciements que sa demande de soutenir l'atelier "Impulsion" a été prise en compte.

M. Eugène Roscigno (PSR) ne s'étonne pas de la position de M. Dupuis, et ne lui nie pas le droit de ne pas être d'accord. Mais il aimerait que le RCDR dise où il propose de faire des coupes dans ce budget.

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) revendique le droit de s'exprimer en son nom propre, et de relever que 8 millions de dettes, ce n'est pas normal.

M. Olivier Barraud (PSR) interpelle M. Dupuis, qui n'a proposé aucune modification du budget, n'a déposé aucun amendement, même en son nom personnel. Cela permettrait le débat politique.

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) veut tirer la sonnette d'alarme. Si on continue comme cela, on ne pourra plus. Cette année, il ne refusera pas le budget, il s'abstiendra. Si ça continue, les amendements viendront.

La parole n'est plus demandée. **M. Siegrist** lit les conclusions du budget:

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité

Où le rapport de la Commission des Finances,

Considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour,

ADOPTE les budgets 2009 :

- a) de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge.
- b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy.
- c) de la Commune de Renens.

PREND ACTE

du plan des investissements de la Commune de Renens pour les années 2008 à 2012.

Ces conclusions sont adoptées à une large majorité.

M. Jean-François Clément, Municipal remercie le Conseil pour la confiance témoignée par l'adoption aussi massive du budget. Ce budget ambitieux a été réfléchi, analysé; il a passé par les cribles de la Commission des finances consciencieuse. Il y a une augmentation de charges importante. L'autofinancement reste positif. Nous devons à la fois rattraper certains retards et amener la ville à son statut de chef-lieu de district, renforcer les prestations à la population, donner des bonnes conditions de travail à nos collaborateurs. Un budget reste une autorisation de dépenser, que la Municipalité utilisera au mieux, avec efficacité. Elle ne renonce pas aux recherches de ressources, preuve en est le Préavis 63 qui sera voté dans cette même séance. Quant à la péréquation, c'est vrai qu'elle sera repensée en 2011, elle reste un instrument de solidarité nécessaire entre communes avec de fortes ressources et celles avec moins de ressources; elle est d'autant plus nécessaire à notre commune qui fait un effort important au niveau fiscal, avec un taux d'imposition à 81,5.

12. Préavis No 62-2008 - Crédit d'ouvrage pour la création du parking souterrain de la place du Marché.

M. Gian-Luca Ferrini, Président-rapporteur, lit le rapport complémentaire de la commission.

"La commission chargée d'étudier le préavis n°62-2008 s'est réunie une deuxième fois le lundi 24 novembre 2008 au Centre Technique Communal. Elle était composée de Mmes Marinella Bianchi Rojo et Denise Schmid, ainsi que de MM. Matthias Abderhalden, Byron Allauca, Ali Ghassem, Vincent Keller, Paul Mettraux et Gian-Luca Ferrini, président-rapporteur.

La commission a pris connaissance des compléments d'informations transmis par la Municipalité ainsi que de la décision de la commission des finances d'accepter les incidences financières du préavis.

Une estimation, sous la forme de deux variantes (l'une basse à Fr. 0.50.-- / heure et l'autre moyenne à Fr. 1.00.-- / heure) des coûts d'exploitation sur la base d'un modèle linéaire a été présentée selon le souhait déjà exprimé par la commission des finances et relayé par notre commission lors de la première séance. Ces estimations font ressortir un possible recouvrement des charges d'exploitation : le modèle admet une utilisation de 50 % du parking en journée et de 20 % la nuit. Des détails ont également été apportés sur la répartition des charges entre la COOP et la commune.

Des informations plus détaillées sur la politique tarifaire ainsi que sur l'aménagement futur des rues adjacentes ont également été apportées. Notamment en ce qui concerne la suppression de places de parcs en surface et la volonté de réduction du trafic automobile en vue de l'arrivée du tram à Renens.

La commission a également été informée sur les conséquences d'un refus du présent préavis. Il ressort de la discussion qu'un refus impliquerait la probable perte des 700'000 francs versés à la commune par COOP pour le réaménagement de la place ainsi que le remboursement des 349'000 francs du fond « parkings publics » versé par les riverains. Notons que pour cette dernière somme, une alternative pourrait exister sous la forme d'un projet nouveau. La commune perdrait la marge de manœuvre nécessaire pour l'aménagement des rues adjacentes. De plus, le refus impliquerait un retard du début des travaux.

Lors des débats de la commission, les commissaires sont partagés sur l'impact qu'un tel parking portera sur les commerces du centre ainsi que sur la réduction du trafic automobile. Certains commissaires ont également des doutes concernant la possibilité d'utilisation des places par les habitants de la commune durant les heures d'ouverture du magasin. Et soutiennent que la COOP réalisera tout de même un parking mais d'une capacité plus petite.

Certains commissaires mettent en avant la nécessité d'accepter le préavis par le résultat de la votation populaire sur le plan de quartier ainsi que l'obligation morale envers les habitants du centre qui ont alimenté le fond « parking publics ».

Au vu des débats de la première séance et des compléments d'informations reçus, la commission recommande par 5 oui et 3 non d'accepter le préavis n°62-2008."

Le Président ouvre la discussion sur cet objet.

M. Daniel Rohrbach (PSR) désire déposer son **interpellation** avant le vote sur le préavis du parking de la place du Marché: "En janvier de cette année, lors de la campagne du vote sur le plan de quartier de la place du Marché, j'avais été interpellé par M. Mehmet Terkin, le propriétaire du Starburger. Nous avons pris rendez-vous, je l'ai rencontré où il m'a fait part de difficultés avec la Coop, principalement avec Coop Immobilier qui s'occupait des locations et qu'il avait également RDV avec des représentants de la Municipalité ; alors que j'étais encore présent, Mme la Syndique, accompagnée de M. Golaz sont arrivés ; ils étaient en avance à leur RDV. Nous avons alors discuté tous ensemble des problèmes de M. Terkin, principalement quant à son avenir dans le nouveau bâtiment et aussi quant à son éventuelle possibilité d'occuper une roulotte pendant la durée des travaux. Toutes les assurances lui avaient alors été données oralement, puis confirmées par la Municipalité et par le directeur de CoopVaud, M. Léchaire.

Ouf, l'incendie, en pleine campagne de votation avait été éteint.

Je suis bien sûr resté en contact avec M. Terkin.

L'autre jour, il m'a fait part qu'il était toujours en attente des dispositions prises par la Municipalité quand à une place provisoire pour sa roulotte et qu'il pensait que Coop immobilier ne tiendrait pas les garanties données par CoopVaud pour d'éventuelles locations dans le nouveau bâtiment. Il semble que la main droite ignore ce que fait la main gauche!

Questions :

1. Quand les travaux sur la place du Marché doivent-ils débiter ?
2. Quelles dispositions la Municipalité entend-elle prendre avec Starburger pendant la durée des travaux ?

3. Quelles dispositions Coop (CoopVaud et CoopImmobilier) entendent-ils prendre avec les locations dans le futur bâtiment Coop, particulièrement à l'encontre de Starburger ?

"Vous comprendrez que pour ma part, sans garanties quand aux volontés réelles de Coop, je ne puis me résoudre à leur faire confiance, étant déjà un peu mitigé par rapport aux investissements mis sur le dos de la Commune."

Le président, bien qu'il s'agisse d'une interpellation qui aurait due être traitée au point 18, demande si la Municipalité a des réponses à donner.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, aurait préféré qu'on dissocie ces questions de la question de fond, mais répond ceci:

La Municipalité a eu des contacts dans le cadre de ce plan de quartier avec le propriétaire du Starburger et il a eu un contact formel et une visite du Directeur de COOP Vaud. La Municipalité a fait l'intermédiaire avec la COOP pour discuter de sa présence ou non dans la suite du projet. Effectivement, il a eu une garantie de la part du directeur de COOP Vaud, que son dossier serait examiné et qu'il serait traité de façon prioritaire et de façon sérieuse. Par la suite, en discutant avec COOP Immobilier, la Municipalité a constaté qu'il y avait des réticences de la part de COOP Immobilier. La Municipalité a clairement dit à M. Terkin qu'elle ne soutiendrait pas sa candidature pour le restaurant qui s'ouvre sur la Place du Marché, qu'elle ne souhaitait pas un Kebab à cet endroit-là, mais un restaurant de type brasserie ou de type différent. En revanche, la Municipalité avait imaginé qu'il pourrait avoir une surface du côté de la fontaine. La Municipalité a très régulièrement mis cette situation lors des discussions avec COOP Immobilier, puisque des engagements avaient été pris, encore en juillet. La Municipalité s'est engagée auprès du propriétaire du Starburger à faciliter une solution transitoire sur le terrain communal pendant le chantier, dans l'idée qu'il y aurait un projet après. En mars nous lui avons dit qu'il fallait qu'il nous présente un projet d'implantation provisoire, ce qu'il n'a jamais fait. La Municipalité lui a signalé des locaux libres, par exemple la Rue du Midi 8; il n'a pas retenu cette proposition. La COOP a fait plusieurs propositions de rechange, de s'implanter dans des magasins COOP existants, qu'il n'a pas acceptées non plus.

Réponse aux questions de l'interpellateur:

Question 1. Quand les travaux sur la place du Marché doivent-ils débiter ?

Réponse: Dès que le permis de construire va arriver du Canton (fin de l'année), il faut ensuite 4 semaines de travaux préparatifs. Une autre condition est le vote de ce soir sur le statut de ce qui va se passer sur cette place: si le préavis était refusé, il faudrait refaire un permis de construire, et cela retarderait les travaux.

Question 2. Quelles dispositions la Municipalité entend-elle prendre avec Starburger pendant la durée des travaux ?

Réponse: La balle est dans son camp. Ce n'est pas à nous de le reloger, c'est à lui de nous faire une proposition. Nous examinerons avec bienveillance une proposition pendant la période transitoire.

Question 3. Quelles dispositions Coop (CoopVaud et CoopImmobilier) entendent-ils prendre avec les locations dans le futur bâtiment Coop, particulièrement à l'encontre de Starburger ?

Réponse: la première séance de COOP Immobilier pour décider des attributions des commerces se fait demain. Il y a de nombreuses demandes, et c'est la première fois qu'il y a une séance officielle.

La Municipalité considère avoir répondu ainsi à ces questions, qu'elle comprend. Elle estime avoir fait de son côté tout ce qu'elle pouvait. COOP a fait de son côté un certain nombre de démarches pour tenir les engagements et les promesses. Cette question est indépendante de la question du parking, et le souhait est qu'on puisse dissocier les débats.

M. Daniel Rohrbach remercie la syndique pour ses renseignements, dont il n'avait pas entière connaissance. Il persiste à dire que COOP ne maintient pas ses engagements dans cette affaire, et cela le dérange.

M. Vincent Keller (Fourmi rouge): "Lorsqu'on est convaincu par une position politique, on l'exprime et on tente de convaincre une majorité. Me voici à cette tribune pour tenter de vous convaincre que le projet que l'on vote ce soir n'est pas bon pour cette commune et pour apporter un éclairage différent de ce qu'il convient d'appeler oukase pour faire passer en force un projet autant passéiste qu'inutile et cher.

Passéiste ? Passéiste parce qu'investir dans la bagnole au XXIème siècle relève du suicide politique. Pas besoin d'être un spécialiste pour comprendre que l'avenir du TIM (Transport Individuel Motorisé) est compté. Les réserves de carburant fossile sont bientôt épuisées et aucune volonté politique n'existe pour promouvoir massivement la recherche dans des modes de transport motorisés utilisant des énergies alternatives propres. On me rétorquera évidemment qu'il faut offrir à la population un choix entre la voiture et l'avenir: les transports publics, qu'il ne faut pas mettre en opposition les différents modes de transport. Hé bien mes chers collègues, je ne suis pas d'accord d'offrir ce choix. Il faut parfois être dictatorial, direct et responsable et interdire purement et simplement ce qui est nuisible. La bagnole est nuisible, donc il faut l'interdire. L'individualité en matière de transport - l'on peut dissenter longtemps sur le fait que les gens voyagent trop, mais c'est un autre débat - l'individualité donc est nuisible. S'il faut transporter X personnes du point A au point B, faisons-le de manière à impacter au minimum sur l'environnement naturel ET citadin. Et ne me parlez pas de liberté. Comme le dit le célèbre proverbe « la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres » ; ma liberté à moi, c'est de vivre dans une ville exempte de TIM, sans bruit de moteur, sans klaxons et surtout sans l'énerverment de compter 50 bagnoles, 50 fois 1 tonne de ferraille puante et polluante, 50 fois un truc utilisé par une seule personne. En ce sens, promouvoir l'automobile par la construction d'un parking totalement surdimensionné est passéiste.

Winston Churchill disait « Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre ». Je vous enjoins à admirer la photo du haut de la page 102 du livre de Monsieur Jean-Claude Marendaz *Renens de la campagne à la ville*. L'on y voit la Rue Neuve en 1970 surchargée d'automobiles dormantes aux abords de ce qu'était la place du marché d'alors. Un conseil communal responsable quelques années après a décidé, sur l'impulsion du syndic socialiste Naegele, de rendre la Rue Neuve et la Place du Marché aux piétons. Que veut-on faire aujourd'hui ? Redonner de la place à la bagnole en sous-sol. Si Churchill pensait probablement à des événements plus graves touchant la Grande Bretagne, comment se fait-il qu'en 30 ans à Renens, l'on oublie pareillement notre passé ? Et que nous y retournions dans l'erreur.

Inutile ? Inutile parce que la construction de ce parking va à l'encontre des prémisses d'une région progressiste (je n'ose pas reparler de la commune « Lausanne-West ») avec les projets du PALM, la volonté claire des CFF et des TL de s'accorder sur des transports publics performants, de la construction du premier tram de l'ouest qui, je l'espère, entraînera la construction d'autres lignes (je conçois une route uniquement comme support d'un tram et d'une bande de roulage pour vélos), de la construction de la halte de Prilly-Malley, de l'offre en matière de transports publics au centre. Toutes ces réalisations vont dans la même direction : même la pensée de l'utilisation d'une bagnole deviendra inutile. Alors la construction de ce parking est inutile. Je suis d'accord pour dire que dans une vingtaine d'années on pourra réutiliser une partie de l'autoroute Lausanne-Genève pour en faire une piste cyclable et pour l'autre construire 4 voies de chemin de fer, mais je ne vois pas la moindre réaffectation que l'on pourrait imaginer pour un parking sous la place du Marché. Que fera-t-on de ce sous-sol inutile ? Un local de répétition pour les groupes de rock de la région ? On a toujours l'ancien sous-sol du Corso dont on ne sait que faire...

Cher ? Oui, le projet est cher. A l'heure où notre Municipalité a réagi vigoureusement au tiers-monde scolaire qu'était la ville de Renens avec la mise à niveau des infrastructures, des collèges, l'on sait que le travail n'est pas terminé. Des salles de gymnastique manquent encore pour le bien-être (sans automobile) de nos têtes blondes, pour ne prendre que cet exemple. Si j'admets que le modèle linéaire proposé par la Municipalité pour couvrir les charges de ce parking sont tout à fait réalistes, je trouve irresponsable de contracter un emprunt de 3 millions pour un parking inutile au lieu de le faire pour une nouvelle salle de gymnastique unanimement reconnue comme nécessaire. Je vois déjà la droite de cet hémicycle, venir pleurer, pleurnicher que cette Municipalité est trop dépensière, que ce qui est important c'est d'atteindre le petit équilibre, le grand équilibre, supprimer la dette, baisser les impôts, supprimer la taxe sur les successions, mais qui là, votera OUI à deux mains pour un projet à trois millions totalement inutile et dépassé.

Finalement mes chers collègues, l'on a souvent mélangé deux niveaux distincts de ce projet de nouvelle place du Marché. Le niveau « stratégique » avec le plan de quartier et le niveau « opérationnel » avec les différents crédits de réalisation. Ce parking n'est qu'une des nombreuses demandes de crédit de réalisation. Prétendre qu'ayant dit OUI lors du référendum signifie automatiquement dire OUI à tous les crédits de réalisation ne résiste pas à une analyse sérieuse et argumentée. J'ai voté OUI à cette nouvelle place du Marché. J'ai toujours soutenu une densification des villes afin justement d'éviter des trajets inutiles entre le lieu de résidence et le lieu de travail. En ce sens, je suis logique avec mes idées. Lorsque j'ai dit OUI à la nouvelle place du Marché, je n'ai pas dit OUI à un parking. Si tel était le cas, il aurait été alors plus rationnel et efficace pour la Municipalité de présenter un seul préavis, un super-préavis, au montant correspondant à la somme de toutes les réalisations (le parking, l'animation transitoire, le square, la nouvelle place, etc..) et pas un énième saucissonnage du projet. Le Conseil communal, suivant alors son vote lors du plan de quartier et la volonté de mélanger les niveaux stratégique et opérationnel aurait accepté, très probablement, le crédit de réalisation très facilement.

Saisissons la chance aujourd'hui de dire OUI à une ville moderne, une ville sans voiture, une ville avec un centre convivial, une ville où il fait bon vivre (Naegele avait vu juste : « A Renens il fait Bon vivre » ... sans voiture) et renvoyons ce projet passéiste, inutile et cher aux oubliettes de l'Histoire (mais pas trop ! Rappelez-vous de Churchill)."

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) annonce que le groupe Fourmi rouge est plus nuancé sur cette question. Bien sûr, la vision que M. Keller donne est intéressante: augmenter l'attractivité des transports publics, mais de là à tout changer d'un jour à l'autre, ce n'est pas possible. Par exemple, le père ou la mère de famille, pour faire les courses de toute la semaine le week-end, va prendre sa voiture pour venir au magasin. Il vaut mieux qu'il fasse 500 m en voiture pour venir au parking de la Place du Marché sous le centre COOP, plutôt que l'aller à Crissier, Romanel, Etoy ou à Pontarlier. Un des objectifs lors du vote du P 39 était bien de minimiser les déplacements en voiture dans l'agglomération, et faire en sorte que l'offre au centre augmente, encourageant par là les gens en voiture à faire des trajets plus courts. Pour une bonne majorité, la Fourmi rouge votera pour ce préavis.

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) a apprécié la vision utopiste et futuriste de M. Keller. Le débat a été fait et refait. Osons le centre! Le débat est fait, maintenant il faut agir! Après avoir décidé de s'en remettre à la population, qui a accepté ce projet à plus de 80%, on ne peut pas le remettre en cause. Il prévoyait ce parking, ne le remettons pas en cause, c'est une brique qui fait partie du projet. Si on remet une brique en cause, on remet en cause tout le projet. Il demande au Conseil d'accepter ce préavis, brique de départ d'un nouveau centre innovateur et dynamique.

M. Eugène Roscigno (PSR) est d'accord avec M. Dupuis. Si la dernière fois, il avait demandé le report de la discussion, c'est parce que certaines informations manquaient. Il remercie les services communaux d'avoir pu obtenir tous les renseignements demandés. Suite à cela, il ne peut que soutenir le préavis.

Mme Line Rouyet (PSR) rejoint sur le fonds les propos sur la voiture de Vincent Keller. Cependant, avec la suppression des places de parc au centre-ville, le nombre de places de parc sera inchangé. Comme piétonne et utilisatrice des transports publics sans permis de conduire, elle est sensible aux arguments sur les nuisances de la voiture, mais quand on voit les changements prévus en matière de transports publics, elle ne peut pas dire que les autorités rennaises soient totalement passéistes sur la question.

M. Olivier Barraud (PSR) la majorité du groupe socialiste soutiendra les conclusions du présent préavis. A titre personnel, il va s'abstenir. Mettre les places de parking en sous-sol, c'est une bonne chose. Ce parking est une nécessité, surtout au vu des infrastructures culturelles prévues dans le futur dans le centre de Renens. Par contre, il ne pense pas juste que la Commune subventionne le parking de la COOP, et c'est le sentiment qu'il a, dans ce sens que ce seront principalement les clients des commerces qui utiliseront les places de parc de la commune.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) réplique que ce n'est pas que la COOP qui va bénéficier de ces places de parc, mais aussi tous les commerces des alentours, puisque le parking débouche par un accès piétons sur la rue du Midi, qui serait compromis si on ne votait pas ce préavis.

Mme Nathalie Kocher (Les Verts) est d'accord avec Vincent Keller et regrette que les fonds pour la réalisation de ce parking ne soient pas utilisés pour rendre plus attractifs les commerces à Renens, avec par exemple un service de livraisons à domicile, qui aurait

coûté beaucoup moins cher, d'autant qu'avec l'arrivée du futur tram et l'augmentation du réseau TL, il sera de plus en plus aisé de se déplacer à Renens.

Mme Rose-Marie Matti (Fourmi rouge) demande qu'on arrête de prendre les automobilistes pour des écervelés, qui n'ont ni conscience écologique ni jugeotte. Même si dans le fond elle est d'accord avec l'opposition de Vincent Keller, il ne faut pas tout résoudre avec des interdictions, mais aussi se faire confiance et voter ce projet.

Mme Tinetta Maystre, Municipale, souhaite rajouter deux ou trois éléments en réponse à ce qui a été dit:

- On a parlé de faire passer un projet en force, ce n'est vraiment pas le cas. Au contraire, c'est le fruit d'une longue concertation, d'une négociation, notamment avec la population.
- Ce projet n'est pas passéiste. C'est vrai que les parkings sont aujourd'hui un instrument urbanistique qui permet de faire disparaître les voitures du domaine public pour les cacher en sous-sol. A l'avenir, la voiture a de moins en moins à squatter l'espace public pour se ranger; au contraire, l'espace public est censé être convivial, accueillir les piétons, les cyclistes et pas juste des voitures parkées. Si on compare avec Morges, où il y a un parking de 5 étages à la COOP, la Commune voulait en faire un à côté, et le projet a été refusé par le canton, en raison de l'accessibilité des transports publics et de dispositifs déjà existants. Notre parking, sa capacité, a été fait de concert avec le Service de la Mobilité qui a étudié l'offre existante, l'offre en transports publics et a estimé le nombre de places nécessaires en fonction de ces éléments-là et recommande ce parking.
- La Municipalité fait beaucoup pour les transports publics. Elle s'engage pour faire venir le tram, elle accueille les vélos. Le canton aussi en fait: une nouvelle halte CFF va être construite à Malley, avec du nouveau matériel roulant permettant de voyager plus facilement, notre gare sera rénovée.
- Ce projet est nécessaire pour aller de l'avant, pour mettre en œuvre un projet de requalification des rues et des espaces publics adjacents. Aujourd'hui, nous vous demandons ce crédit et en même temps nous travaillons pour améliorer les espaces publics adjacents. Nous devons trouver une solution pour remplacer le parking public actuel. Si au bout de compte, il ne devait rester plus que 128 places au centre, ce seront celles-là, mais elles seront au moins bien rangées.
- Concernant le prix: Il n'est pas question de subventionner un parking pour la COOP. La COOP va financer son propre parking et la commune financera ses places publiques actuellement existantes et qui doivent être remplacées. Il s'agit d'une offre publique nécessaire au fonctionnement de notre centre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. **M. Ferrini** lit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 62-2008 de la Municipalité du 29 septembre 2008,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCORDE à la Municipalité un crédit d'ouvrage pour la création du parking public souterrain de la Place du Marché d'un montant de Fr. 2'691'000.-- (Fr. 3'040'000.-- - Fr. 349'000.--), déduction faite du fonds de réserve "Parkings publics".

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte, si nécessaire, ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Cet investissement sera comptabilisé dans le compte N° 3721.5010.179 - Renens-Centre - Place du Marché et parking P39.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 30 ans.

Le préavis est adopté à une large majorité.

13. Préavis 63-2008 - Perception de l'indemnité communale pour l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité - Perception d'une taxe communale pour alimenter un fonds pour le développement durable.

M. Nicolas Freymond, président-rapporteur, lit un résumé du rapport ci-après:

"La Commission chargée d'étudier le préavis N° 63-2008 s'est réunie à deux reprises, la première dans la salle de conférence du Centre Technique Communal le mercredi 22 octobre et la seconde dans la salle de réunion de la Municipalité le mardi 11 novembre 2008.

Mmes Barbara Baumann et Line Rouyet, MM. Jacques Berthoud, Ali Korkmaz, Jean-Marc Reymond, Jean-Pierre Rouyet et Nicolas Freymond, président-rapporteur, étaient présents. M. Hubert Desboeufs, qui a participé à la première séance, s'est fait remplacer par M. Roland Divorne lors de la seconde séance.

Les autorités communales étaient représentées par Mmes Tinetta Maystre, municipale, et Martine Heiniger, cheffe de service, ainsi que par MM. Jean-François Clément et Michel Perreten, municipaux. M. Jean-Daniel Ayer, directeur de SIE SA, a en outre participé à la première séance et M. Dominique Kohli, boursier communal, à la seconde. La commission remercie les intervenants pour les informations qu'ils lui ont fournies.

Projet de la Municipalité

À travers le présent préavis, la Municipalité sollicite l'autorisation du Conseil communal de percevoir une indemnité communale sur l'usage du sol et une taxe communale pour le développement durable. Cette demande s'inscrit dans le contexte de la libéralisation du marché de l'électricité et de l'adoption de nouvelles réglementations fédérales et cantonales. L'art. 23 du Décret vaudois sur le secteur électrique du 5 avril 2005 (DSEI) permet en effet aux communes de percevoir, d'une part, un émolument sur l'usage du sol

et, d'autre part, des taxes spécifiques destinées au soutien des énergies renouvelables, de l'éclairage public, de l'efficacité énergétique et du développement durable. Si les quatre communes propriétaires du SIE SA (Crissier, Ecublens, Chavannes-près-Renens et Renens) avaient dans un premier temps renoncé à introduire de telles taxes, elles ont révisé leur jugement après avoir constaté que la plupart des communes vaudoises recouraient à ces nouveaux instruments fiscaux ou envisageaient de le faire. C'est le cas notamment de Lausanne, Nyon, Montreux et Vevey.

En concertation avec les trois autres communes, la Municipalité de Renens a élaboré le présent projet prévoyant l'introduction d'un émolument sur l'usage du sol d'une quotité de 0,7 ct/kWh (conformément à l'art. 3 alinéa 1 du Règlement cantonal sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité (RIDFEi)) et d'une taxe pour le développement durable dont la quotité s'établirait entre 0,1 et 0,3 ct/kWh selon la décision de la Municipalité.

Echanges entre la commission et les représentants de la Municipalité

Profitant de la présence de M. Ayer lors de la première séance, la commission a obtenu des informations concernant la reconfiguration du secteur électrique résultant de la première étape de la libéralisation, notamment quant à la position du SIE SA au sein du marché et à l'évolution prévisible des prix de l'électricité. Pour rappel, le SIE SA s'occupe uniquement de l'acheminement de l'électricité, et non de production. Il achète de l'énergie sur le marché par l'intermédiaire de la société Romande Energie Commerce, fruit du partenariat avec la Romande Energie. Cette dernière a annoncé en août une stabilité des prix facturés à ses clients pour l'année 2009 sous réserve de décisions politiques (aux niveaux fédéral, cantonal ou communal) introduisant de nouvelles taxes ou modifiant la quotité de taxes existantes. M. Ayer a cependant souligné que si le coût d'acheminement de l'électricité était appelé à rester stable, le prix de l'énergie à proprement parler devrait, selon des prévisions jugées réalistes, passer de 10 centimes/kWh aujourd'hui à 50 centimes/kWh d'ici 20 ans. À cela, il faudra encore ajouter les taxes fédérales, cantonales et communales qui dépendront des autorités politiques.

Entamant la discussion sur le préavis à proprement parler, la commission a repris la question formulée par la Commission des finances quant à savoir si l'émolument et la taxe proposés ne devaient pas être intégrés à l'**arrêté communal d'imposition**. Les représentants de la Municipalité ont répondu par la négative au motif que ces deux instruments fiscaux ne sont pas mentionnés dans la liste exhaustive des impôts et taxes devant obligatoirement figurer dans l'arrêté d'imposition (art. 1 de la loi cantonale sur les impôts communaux).

Interrogés sur les **objectifs poursuivis** au moyen des instruments fiscaux faisant l'objet du préavis, les représentants de la Municipalité ont insisté sur la double volonté de l'exécutif. En premier lieu, la perception de l'émolument pour l'usage du sol doit permettre à la Commune de recouvrer une source de revenu disparue en 2005 suite à la vente du réseau communal au SIE SA. En effet, jusqu'à la transformation du SIE en société anonyme en 1999, la Commune percevait une redevance s'élevant à 7% du prix de vente et calculée en fonction de la consommation annuelle totale des personnes physiques et morales établies sur le territoire communal. Cette redevance était versée à la Commune par le SIE qui la facturait aux consommateurs. En ce sens, le SIE agissait en percepteur pour le compte de la Commune. Entre 1999 et 2005, le SIE SA louait le réseau communal d'acheminement et,

comme précédemment, le coût de location était payé par les consommateurs. Suite à la vente dudit réseau au SIE SA en 2005, cette location a naturellement cessé occasionnant une perte de revenus pour la Commune. Par conséquent, l'émolument proposé vise à compenser partiellement cette perte, puisqu'il rapportera environ CHF 580 000.-/année (selon la consommation totale de 2007) alors que la redevance, puis la location en rapportait précédemment environ CHF 1 150 000.-/année. La Municipalité rappelle enfin que la Commune met des terrains à disposition du SIE SA pour ses installations techniques. L'émolument pour l'usage du sol constitue donc également une forme de contrepartie financière pour ce service rendu.

En second lieu, la taxe et le fonds pour le développement durable fourniront les moyens nécessaires pour mener une politique active visant à sensibiliser la population renanaise à la nécessité de réduire la consommation énergétique et de diversifier l'offre en la matière (notamment la part des énergies renouvelables). Le fonds doit ainsi permettre d'informer la population, de développer une activité de conseil et de soutenir des projets en matière de développement durable, selon les objectifs définis à l'article 5 du projet de Règlement d'application du fonds.

La commission a ensuite demandé des précisions concernant la **notion de développement durable** telle que l'entend la Municipalité, cette notion faisant l'objet d'usages fort différents dans l'espace public. Se référant à l'article 5 du projet de Règlement d'application (RA), Mme Maystre a exprimé le souhait de la Municipalité d'adopter une conception relativement large, c'est-à-dire qui ne se réduise pas au domaine énergétique (économies d'énergies et promotion des énergies renouvelables) sans toutefois intégrer des domaines trop nombreux et différents afin de garder une certaine cohérence. Pour cette raison, la Municipalité a retenu comme solution intermédiaire huit catégories de mesures allant de l'énergie à l'urbanisme (espaces verts et patrimoine communal construit et naturel) en passant par les transports (mobilité douce et transfert modal) et l'environnement (climat et ressources naturelles).

Au fil des interventions des commissaires, il est rapidement apparu que la problématique du **champ d'application** était indissociable des questions relatives aux montants à disposition et au **mode de financement du fonds**, ainsi qu'au **type de projets** qu'il s'agit de soutenir. Un commissaire (par commodité, le terme "commissaire" est employé dans l'ensemble du rapport au masculin indépendamment du sexe de la personne ainsi désignée) a ainsi proposé de conserver le champ d'application projeté par la Municipalité, mais d'alimenter le fonds non seulement par le produit de la taxe mais également par celui de l'émolument de l'usage du sol afin que les montants à disposition permettent de soutenir des projets d'envergure. La Municipalité a fait montre de scepticisme, insistant sur le fait que l'émolument constitue un complément de recettes bienvenu pour les comptes communaux eu égard aux importants investissements actuels et à venir et à la détérioration prévisible des finances publiques en raison de la crise économique. Elle a en outre relevé que le fonds doit essentiellement permettre d'octroyer des aides de l'ordre de CHF 3 500.- à 5 000.-. Répondant à une question sur les risques de doublons, voire de triplons avec les aides fédérales et cantonales disponibles, elle a précisé que le fonds proposé vise à soutenir des projets exclus des subventions fédérales et cantonales en raison de leur faible coût (pose de panneaux solaires, changement de système de chauffage, etc.). Pour les projets importants (i.e. excédant CHF 50 000.-), elle procédera par voie de préavis, conformément aux exigences légales et réglementaires.

Un deuxième commissaire a proposé de restreindre le champ d'application aux seules mesures en matière énergétique tout en conservant le dispositif financier du projet municipal. La Municipalité a rappelé qu'elle privilégie une conception plus englobante de la notion de développement durable incluant les transports, l'urbanisme et l'environnement.

Défavorable aux taxes et autres impôts indirects en raison de leur caractère antisocial, un troisième commissaire a émis l'hypothèse de compléter le financement par la voie du budget communal, c'est-à-dire au moyen de l'impôt communal sur le revenu. M. Kohli a mis en garde contre cette pratique, car les montants transférés constitueraient un prêt portant intérêt pour la Commune. De plus, de tels prêts ne seraient pas souhaitables du point de vue des finances communales, ce d'autant plus que la Commune, en tant que consommatrice d'électricité, sera déjà soumise au paiement de la taxe comme de l'émolument.

S'agissant des **rapports entre la trésorerie ordinaire et le fonds pour le développement durable**, la commission a repris le vœu exprimé par la Commission des finances de séparer clairement les deux, de sorte à garantir en tout temps la disponibilité des montants du fonds. M. Kohli a répondu que cette indépendance était assurée, précisant que l'usage du fonds pour financer les charges courantes de la Commune ne serait envisageable que dans le cas (peu probable, voire purement théorique) où celle-ci se retrouverait au bord de la faillite.

S'agissant des **attributions de la Municipalité**, un commissaire a proposé de confier au Conseil communal la compétence de fixer la quotité de la taxe pour le développement durable (art. 6 RA) et d'adopter les directives concernant la subvention relative à des projets privés (art. 5 RA). Dans le même ordre d'idée, s'y ajoute la proposition que des conseillers communaux siègent dans la commission du fonds (art. 9 RA). Là encore, les représentants de la Municipalité ont rappelé la relative faiblesse des montants concernés. Ils ont en outre souligné que le Conseil communal exerce un contrôle sur la fixation de la quotité de la taxe à travers l'adoption du budget comme sur les décisions d'octroi de subventions par le biais du contrôle de gestion.

Délibérations de la commission

En guise de préambule, il convient de relever que la commission a jugé satisfaisantes les réponses apportées par les représentants de la Municipalité aux demandes de la Commission des finances. De plus, les trois propositions visant à modifier le mode de financement et le champ d'application du fonds pour le développement durable, ainsi que la proposition concernant la composition de la commission du fonds ont été retirées par leurs auteurs suite aux réponses de la Municipalité. D'une manière générale, la commission a estimé que, s'agissant d'un nouvel instrument de la politique communale, ces aspects du projet municipal sont tout à fait acceptables pour le démarrage du fonds et que le Conseil communal dispose de moyens de contrôle, d'évaluation et d'action suffisants (respectivement par le budget, les comptes, le rapport de gestion et la motion) pour opérer le cas échéant les modifications et ajustements nécessaires. Les seules propositions d'amendements maintenues concernaient le RA.

Art. 4 - Assujettissement (amendé)

La première phrase de cette disposition laisse penser que les personnes établies sur le territoire communal consommant uniquement l'électricité qu'elles produisent elles-mêmes

(par exemple, au moyen de panneaux solaires) seraient assujetties à la taxe. Pour exclure cette possibilité – sinon réelle, du moins hypothétique –, la commission unanime propose de compléter cette première phrase comme suit : « [...] dès qu'une consommation électrique est constatée **par le distributeur.** »

Art. 5 - Champ d'application

Un commissaire a proposé de modifier l'avant-dernier paragraphe pour confier au Conseil communal la compétence d'adopter les directives concernant la subvention relative à des projets privés. Par 7 contre 1, la commission a refusé cet amendement, jugeant que le contrôle de gestion constitue un moyen plus proportionné pour le Conseil communal, notamment eu égard aux montants en jeu.

Cependant, la commission souhaite que la Municipalité fasse un effort particulier d'information auprès du Conseil communal concernant ces directives. C'est à l'unanimité qu'elle a adopté le vœu suivant :

Vœu 1 : « La commission demande que la Municipalité informe le Conseil communal des directives qu'elles a édictées avant leur entrée en vigueur. »

Art. 6 - Fixation de la taxe

Un commissaire a proposé de modifier le début de la première phrase – en remplaçant « La Municipalité » par « Le Conseil communal » – afin de confier au Conseil communal la compétence de fixer la quotité de la taxe. Par 7 voix contre 1, la commission a rejeté cet amendement aux motifs (1) que la marge de manœuvre de la Municipalité (entre 0,1 et 0,3 ct/kWh) est raisonnable et légitime et (2) que le Conseil communal peut modifier la taxe par la voie du budget en cas de désaccord avec la décision municipale.

Art. 7 - Bénéficiaires

Afin de circonscrire plus clairement le cercle des bénéficiaires, un commissaire a proposé de modifier la première phrase comme suit : « Toutes les personnes physiques ou morales **assujetties à la taxe** [...] ». Par 7 voix contre 1, la commission a rejeté cet amendement, le jugeant superflu.

Art. 9 - Commission du fonds (amendé)

Estimant que, d'une part, les désignations de fonction sont généralement au masculin dans les documents officiels de la Commune et, d'autre part, l'on ne pouvait pas raisonnablement prédire que la fonction de chef de service du CTC serait à l'avenir toujours occupée par une femme, un commissaire a proposé un amendement formel de la dernière phrase, soit remplacer « de la cheffe » par « du chef ». Partageant l'avis du proposant, la commission a approuvé l'amendement par 7 voix contre 0 et 1 abstention.

Estimant que l'efficacité de la politique que la Commune mènera au moyen de ce fonds dépend pour beaucoup des efforts promotionnels à destination de la population renanaise, la commission a approuvé par 7 voix contre 1 le vœu suivant :

Vœu 2 : « La commission demande à la Municipalité et à la future commission du fonds d'accomplir les efforts promotionnels nécessaires afin que le plus grand nombre possible d'habitants ait connaissance de l'existence et des objectifs du fonds pour le développement durable. »

La commission ayant amendé les art. 4 et 9 du RA, la deuxième phrase du deuxième paragraphe des conclusions du préavis est elle-même amendée par la simple adjonction de « amendé » après « son Règlement d'application ».

Au vote sur l'ensemble, la commission a approuvé par 7 voix contre 1 les conclusions amendées du préavis."

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

Mme Karine Clerc Ulloa (Fourmi rouge) intervient au sujet du bulletin d'information du SIE dans ce contexte-là. Celui-ci prétend que les prix n'augmenteront pas et que ce sont les taxes qui grèveront la facture des citoyens. C'est une thématique complexe: la libéralisation de l'électricité, refusée par le peuple, décision invalidée par la suite, a toujours été défendue dans ce bulletin distribué sans réponse possible avec la facture. Elle n'est pas d'accord avec cette façon de communiquer, mensongère et polémique. De par la position des SIE SA et la composition de son conseil et la position du peuple, elle demande des informations plus claires et plus nuancées.

M. Jean-François Clément, Municipal, rappelle qu'il y a trois membres du Conseil d'administration du SIE, M. Perreten, Mme Huguenin et lui-même. Ils ont réagi à cette communication, trouvant qu'elle faisait beaucoup trop porter la hausse des factures d'électricité sur la hausse des taxes. Reportant sur un mètre le prix de l'énergie en pourcentage, il montre que le 53% est le prix de l'énergie (14 ct), ensuite l'acheminement (11 ct), puis les taxes qui représentent qu'un tout petit pourcentage, auquel on impute la hausse du prix de l'électricité! En fait, c'est un problème beaucoup plus complexe que cela, et c'est très partiel de dire que les taxes renchérissent l'électricité. L'une des taxes proposées est destinée à apporter aux communes une partie de la manne qu'elles n'ont plus, cette ristourne qu'on recevait par le passé et qu'on s'est abstenu de prélever pendant de très nombreuses années. On s'était engagé à ne pas le faire jusqu'à la vente du réseau SIE, maintenant il est important que les communes soient des partenaires actifs, qui prennent leurs responsabilités, mais aussi leur part du bénéfice. L'autre taxe proposée donne la possibilité aux communes de s'engager dans le développement des énergies renouvelables, être des partenaires actifs du développement des panneaux solaires et autres sources d'énergie.

La parole n'étant plus demandée, M. Freymond lit le **premier amendement**: Art. 4 du Règlement d'Application : ajouter à la fin de la phase "**par le distributeur**".

Cet amendement est accepté à une très large majorité.

M. Freymond lit le **deuxième amendement**: Art. 9 du Règlement d'Application: remplacer "de la cheffe" par "**du chef**".

Cet amendement est accepté.

M. Freymond donne lecture des conclusions du préavis.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis n° 63-2008 de la Municipalité du 29 septembre 2008,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'introduire la perception d'un émolument de 0.7 ct/kWh pour l'usage du sol avec effet au plus tôt le 1^{er} janvier 2009.
2. D'introduire la taxe pour le développement durable dont le montant est fixé entre 0.1 et 0.3 ct/kWh, afin d'alimenter un fonds communal par des recettes affectées au plus tôt dès le 1^{er} janvier 2009 et d'adopter son Règlement d'application amendé. La quotité de la taxe est revue annuellement conformément au règlement ci-après.

L'approbation de l'Autorité cantonale compétente demeure réservée

Le Préavis est accepté à une large majorité.

14. Préavis No 64-2008 - Renouvellement de l'éclairage public des chemins de la Roche et de Perrelet.

Mme Christine Sartoretti, présidente-rapporteuse, lit son rapport:

"La commission chargée d'étudier le préavis 64 s'est réunie le 13 novembre 2008 au Collège de Florissant. Elle était composée de Mmes Claudine Hottiger, Nathalie Kocher, Christine Sartoretti, présidente rapporteure et MM. Paul Mettraux, Jean-François Jeanrichard, Ali Ghassem, Vincent Keller et Reza Safaï.

La Municipalité était représentée par Mme Martine Heiniger, cheffe de service, MM. Michel Perreten, municipal et Christophe Cartier, responsable technique.

Préambule :

Monsieur Michel Perreten nous présente Monsieur Christophe Cartier, responsable technique. Ces derniers expliquent que la nouvelle installation permettra de faire une économie substantielle. En effet, pour cette tranche du réseau, la commune consomme actuellement 12'000 KW, avec la nouvelle installation 5'400KW. Le prix de l'électricité est calculé en fonction de la puissance installée.

Choix de la technologie

Un commissaire demande pourquoi la pose d'un éclairage solaire n'est pas envisagée. Monsieur Cartier explique que ceci est trop compliqué pour deux raisons principales: les mâts devraient être plus solides et les LED n'éclairent pas assez et ne sont pas fiables, l'ensoleillement en hiver étant aléatoire. Il faudrait doubler l'installation avec un éclairage traditionnel.

La Commune de Renens envisage, en revanche, utiliser le solaire en couvrant de grandes surfaces avec des panneaux solaires (par exemple, le toit du CTC).

Nous parlons des jolis lampadaires art-déco. Ceux-ci sont trop chers à l'achat, fragiles, sont très souvent cassés.

Avec la technologie choisie, il sera possible de régler l'intensité lumineuse; ainsi une nouvelle économie d'énergie sera réalisée entre 24h. et 6h. Apparemment, cette façon de faire, expérimentée à l'Avenue des Baumettes, n'a pas suscité de remarques de la part de la population. Ces nouvelles ampoules de 500W sont plus performantes que les anciennes de 1000W. Ainsi, l'économie augmente, mais la sécurité ne diminue pas pour autant.

Pour le secteur qui nous occupe, les mâts sont équipés d'un ballast, appareil qui règle le démarrage de l'éclairage. Celui-ci est piloté par les SIE depuis la Vigie qui se trouve vers le cimetière d'Ecublens. Ce boîtier contrôle automatiquement la puissance réduite de 24h. à

6h. Les ampoules utilisées sont de 60W. Ces lampadaires Furio ont des verres autonettoyants: les UV dissolvent la poussière qui est éliminée par la pluie.

Un commissaire demande pourquoi ne pas mettre tout le temps les lampes à la puissance réduite. Comme c'est la première expérience dans le domaine, ceci pourra être décidé au vu de l'expérience acquise. Il y aura en effet seulement 44% de la puissance durant la nuit. Ce même commissaire demande qu'il y ait un suivi des effets de l'installation.

Éclairage communal

Un commissaire constate que la remise en état des éclairages défectueux de la Commune laisse fréquemment à désirer. Avec ces nouveaux luminaires, l'entretien sera-t-il facilité?

En effet, l'éclairage de la Commune est vieux, désuet et mal entretenu. Le CTC essaie de rattraper le retard en la matière. Le nouvel éclairage proposé servira de test. Les ampoules sont changées après un temps donné et les nouvelles ampoules devraient être plus fiables. Le SIE devrait être plus diligent quant à l'entretien de l'éclairage public. La population peut aider en relevant le numéro inscrit sur les mâts des luminaires défectueux et en les signalant au CTC.

Il y a aussi des problèmes de câblage; ses faiblesses font sauter les ampoules.

Travaux

Les réparations du câblage entraîneront des travaux sur la route. En principe, seuls les regards sont ouverts et les câbles sont envoyés dans les tubes enterrés. S'il y a une fouille, tous les services (gaz, eau, etc.) sont avertis pour, le cas échéant, y effectuer leurs propres travaux.

La nouvelle technique proposée sera compatible ou adaptable aux prochaines innovations, car il suffira, en principe, de changer une partie du ballast et les ampoules.

Les nouveaux mâts sont à la même place que les anciens et ainsi, les passages de sécurité sont éclairés. L'ancien matériel sera confié à une entreprise de récupération.

Il est question de pollution lumineuse. En effet, nos villes pourraient être mieux éclairées, mais d'une façon plus ciblée. L'éclairage en faisceaux est de plus en plus utilisé. Un commissaire pose la question de l'ouverture au public du Parc du Château sur Roche. Un préavis de la Municipalité est à l'étude.

Débat de la Commission

La discussion se concentre sur les tests qui vont être possibles avec cette nouvelle technologie. Par contre, plusieurs membres de la commission déplorent le manque de volonté politique concernant les technologies solaires. Il ne faudrait pas confondre les économies financières et les économies d'énergie.

Voeu: À l'unanimité, la commission demande un suivi de cette nouvelle installation avec des tests sur l'aspect énergétique. Cela sera très utile pour les prochains préavis concernant l'éclairage public.

Vote de la commission :

Le préavis est accepté par 7 voix et une abstention."

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Michel Perretten, Municipal, annonce que la Municipalité accepte très volontiers le vœu de la commission. C'était bien dans l'intention de la Municipalité de faire des tests avec ce nouveau système.

La parole n'étant plus demandée, Mme Sartoretti lit les conclusions du préavis:

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 64-2008 de la Municipalité du 27 octobre 2008,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à réaliser les travaux de renouvellement de l'éclairage public des chemins de la Roche et de Perrelet.

2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 170'000.-- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Cet investissement sera comptabilisé dans le compte N° 3711.5010.123 "Roche-Perrelet - éclairage public".

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 30 ans.

Ce préavis a été adopté à l'unanimité.

15. **Préavis No 65-2008 - Réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre, Secteur 2 - Renens - Rue de l'Industrie -Av. Préfaully.** Mme Rosana Joliat, présidente-rapporteure, lit son rapport:

"La commission d'étude du préavis intercommunal No 65-2008 a tenu sa séance le jeudi 14 novembre 2008, à 20h00, au Centre technique Communal, à Renens.

La délégation du Conseil communal nommée lors de la session du 7 novembre dernier était composée de Mmes et MM. Arielle Bonzon, Matthias Abderhalden, Marco Ecclesie, Antoine Philippe, Michele Scala et de Rosana Joliat, présidente-rapporteure.

MM. Jacques Berthoud et Rémy Petitpierre étaient excusés pour cette séance.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, conseillère municipale du dicastère urbanisme et bâtiments, de M. Jean-François Clément, conseiller municipal du dicastère des finances, de Mme Martine Heiniger, cheffe de service, ainsi que M. Philippe Porqueddu, du Bureau Ribli SA.

Suite à l'intervention de M. le conseiller communal Walter Siegrist qui rappelait que ce préavis était un préavis intercommunal, qui n'affectait en rien les comptes de notre Commune, étant donné qu'un fonds existait au sein de l'association Mèbre-Sorge, la question s'était posée sur la nécessité de créer une commission d'étude pour un tel sujet. Or, force est de constater que le règlement du Conseil par son article 29 prévoit que toutes les propositions de la Municipalité soumises au Conseil communal soient renvoyées à l'examen d'une commission, après une discussion préalable.

De plus, la Municipalité nous a également rappelé que l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge est dépourvue de la personnalité morale de droit public. C'est donc bien les conseils communaux concernés par l'Entente qui autorisent ce financement.

Notre Commune ne contribue actuellement pas à ce fonds, mais ce fonds vit des perceptions des communes en amont. Il n'en reste pas moins que les cinq communes de l'entente intercommunale doivent décider de l'affectation de fonds. Donc, la réponse du Conseil communal est attendue, comme celle des quatre autres conseils communaux.

Lors de cette séance d'étude de préavis, les membres de la commission ont pu suivre la présentation du projet par un représentant du bureau d'ingénieurs hydrauliciens Ribi SA.

Toutes les explications concernant le périmètre du projet, par secteur, des explications concernant le suivi de la qualité des eaux de la Mèbre et de la Sorge qui aujourd'hui encore ne répondent pas aux exigences de la politique d'assainissement menée par les autorités fédérales, cantonales et des communes concernées, afin de pouvoir redonner une qualité d'eau acceptable. Il faut savoir qu'actuellement, il y a encore trop des maisons /locatifs/immeubles qui ne sont pas raccordés en système séparatif ou qui sont parfois même raccordés à l'envers !!!.

La commission a également pu visionner certaines images concernant le contrôle de l'état des canalisations et visualiser ainsi les contrôles effectués sur l'étanchéité des canalisations. Il faut savoir que des essais ont été réalisés par des entreprises spécialisées qui ont confirmé que certains tronçons n'étaient pas étanches et que finalement il y a des risques de pollution des cours d'eau.

Le projet prévoit donc une réhabilitation du collecteur par un chemisage complet de certaines parties des canalisations, mais également de chemisage dit ponctuel de la canalisation existante. Cette solution de chemisage est actuellement la plus favorable et la moins coûteuse : en effet le rapport serait par endroit de l'ordre de 1 à 6 si on prévoyait la solution du remplacement total de la canalisation. La durée de vie d'un chemisage est d'environ 20 ans !

Nous avons toutes et tous pu constater que cette dépense d'investissement se trouve au plan annuel des investissements du budget 2009 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge pour un montant de Fr. 387'310.--.

La Municipalité nous a également avisé qu'un tout prochain préavis intercommunal sera soumis à l'étude et dont la dépense a déjà été budgétisée au tableau 2009 des investissements concernant les travaux de réparation du collecteur intercommunal suite aux inondations de l'été 2008.

La commission émet un **vœu** : elle souhaite vivement que toutes les communes puissent se mettre en conformité rapidement, afin de tendre à ce que la qualité de l'eau de nos rivières se situe dans une limite acceptable - sur une échelle de A (baignade !) à D (baignade interdite) - soit entre B et C sur tout le tracé de la Mèbre et de la Sorge.

Après délibération, c'est à l'unanimité que les membres présents acceptent les conclusions municipales du préavis intercommunal No 65."

Le Président ouvre la discussion, qui n'est pas utilisée. Mme Joliat lit les conclusions du Préavis.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le préavis No 65-2008 de la Municipalité du 27 octobre 2008,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Renens, sur le tronçon compris entre la Rue de l'Industrie et l'Avenue de Préfaully.

2. **Alloue** à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 387'310.--, selon les modalités décrites dans le présent préavis, chiffres 7 et 10.

Ce préavis est adopté à l'unanimité.

16. Préavis N° 66-2008 - Collège du Léman - Remplacement des façades du bâtiment existant. Le Président ouvre la discussion préalable, qui n'est pas utilisée.

Composition de la commission, avec présidence socialiste :

Pour le PSR	MM. Ali Ghassem, président et Luca Ferrini
Pour le RCDR	Mme Catherine Wicht et M. Jean-Marc Dupuis
Pour la Fourmi rouge	MM. Vincent Keller et Reza Safaï
Pour les Verts	Nathalie Kocher
Pour Arc-en-ciel	Bastien Reymond.

17. Préavis N° 67-2008 - Site scolaire du Léman - Installation de casiers-vestiaires dans les deux bâtiments scolaires - Remplacement partiel du mobilier, création d'armoires de rangement et changement de l'ensemble des tableaux d'enseignement dans le bâtiment existant.

Le Président ouvre la discussion préalable, qui n'est pas utilisée.

Composition de la commission: la même que pour le Préavis N° 66, avec M. Vincent Keller président.

18. Motions, postulats, interpellations.

- Dépôt de la motion de **M. Michel Brun** (PSR) demandant à la Municipalité de mettre en œuvre un concept de cyberadministration et la création d'un guichet unique. Elle sera développée à la prochaine séance.
- Dépôt du postulat de **M. Olivier Barraud** (PSR) : "Intégration des personnes handicapées et administration publique de Renens". Il sera développé à la prochaine séance.
- Interpellation de M. Michele Scala (PSR): Nos passages piétons sont-ils vraiment sûrs?

"Suite à l'article paru dans la presse (Passages piétons: trop de morts en Suisse) la semaine passée concernant les passages piétons en Suisse et ayant moi-même constaté des insuffisances de visibilité notamment le soir et la nuit, à la rue du Simplon et de Longemalle, je pose la **question** suivante à la Municipalité:

Un travail d'analyse, de prévention et de correction a-t-il été fait dernièrement ou est-il prévu pour sécuriser des passages piétons dangereux à cause du peu de visibilité?

Habitant la Place de la Gare, je passe souvent le soir, voire la nuit, par la rue du Simplon et Longemalle. J'ai remarqué que des passages piétons se trouvaient entre deux éclairages publics et donc peu éclairés, avec une visibilité insuffisante pour voir une personne s'engageant sur le passage piétons. A la rue du Simplon, un nouveau passage se situe même à l'entrée - à la sortie - d'un virage. Il m'a été dit que c'est pareil en d'autres endroits de la ville."

Mme Tinetta Maystre, Municipale propose que la Municipalité réponde la prochaine fois. La discussion est ouverte sur cette interpellation. Elle n'est pas utilisée.

- Interpellation de M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) sur le FC Renens:

"De plusieurs sources bien informées, nous entendons dire que le FC Renens connaît de sérieux problèmes d'organisation et de fonctionnement, dont pâtissent notamment les juniors de ce club, au niveau de leurs entraînements et de leurs déplacements sur les stades. La section féminine, quant à elle, envisage même de faire scission.

La situation financière du club ne semble pas bonne et manque de transparence. Les comptes des activités des juniors ne sont toujours pas séparés du reste comme il se doit.

En plus du subside annuel accordé au club pour soutenir ses activités juniors, notre commune est venue, il y a peu, au secours du FC Renens en lui octroyant un prêt de Fr. 100'000.-.

Ces points nous amènent à poser à la Municipalité les questions suivantes :

Questions

1. **Quand et dans quelles circonstances, notre commune a-t-elle accordé un prêt au FC Renens ?**
2. **Quel est le statut actuel de ce prêt ? Un remboursement est-il convenu et si oui, selon quelle convention ?**

3. Quel contrôle la commune peut-elle exercer sur les finances du club et au-delà, sur son fonctionnement ?

4. Comment s'assurer que le subside annuel, basé sur le nombre de juniors, est utilisé à bon escient ?

Subsidiairement est-il possible de connaître le nombre d'équipes de juniors qui ont terminé le championnat en 2006-2007, 2007-2008 et au premier tour de 2008-2009, avec le nombre de juniors disposant d'une licence correspondant. Un petit rapport sur l'évolution de l'Ecole de foot (enfants jusqu'à 7 ans) serait utile pour mesurer l'importance de l'engagement du FC Renens à l'égard des jeunes joueurs locaux.

Comprenez-nous bien : si nous faisons cette intervention, c'est dans un esprit positif ; pour disposer de données significatives et créer un signal propre à améliorer la situation !

Et nous espérons également que c'est dans esprit que la Municipalité répondra à nos questions.

Mme Myriam Romano, Municipale, propose de répondre la prochaine séance.

La discussion est ouverte sur cette interpellation. Elle n'est pas utilisée.

- Interpellation de Mme Karine Clerc Ulloa (Fourmi rouge) sur les statistiques sociales de la Commune:

"La présente interpellation a pour but d'obtenir des informations plus précises sur la situation des habitants de Renens, et plus précisément, ceux qui vivent dans la précarité.

Les statistiques de la Municipalité, transmises dans ses communications avant chaque Conseil, sont à mon sens difficiles à évaluer. Qui sont les personnes représentées par ces chiffres ?

J'interpelle donc la Municipalité sur les questions suivantes :

Parmi les bénéficiaires de RI, de l'ORP

- Combien y a-t-il d'hommes, de femmes
- Combien y a-t-il de familles monoparentales
- Combien y a-t-il d'enfants jusqu'à 16 ans ?
- Combien y-t-il de jeunes de moins de 18 ans ?
- Combien d'adultes de 18 à 25 ans ?
- Combien de personnes de plus de 50 ans ?

Est-il possible d'avoir ces indications également pour les personnes au bénéfice de l'aide sociale de l'EVAM ?

Est-il possible, enfin, de connaître le nombre de personnes qui changent de régime, passant par exemple du chômage au RI ?

Ces indications me semblent essentielles pour évaluer la situation, les besoins et les réponses proposées à ces personnes."

M. Jacques Depallens, Municipal, reconnaît que les chiffres que nous avons sont très globaux. Il annonce la tenue d'une conférence des municipaux de la sécurité sociale de

l'Ouest lausannois où ce point est à l'ordre du jour. Pour répondre à ces questions, il faudra voir au CSR, mais peut-être aussi au SCRIS. Cela permettra de mieux cibler des efforts supplémentaires demandé aux partenaires qui s'occupent de ces populations précarisées. Mme Clerc devra donc attendre que ce travail soit fait pour recevoir sa réponse.

La discussion est ouverte sur cette interpellation. Elle n'est pas utilisée.

19. Propositions individuelles et divers.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) rappelle une règle que le Conseil avait adoptée au sujet de l'étude d'une motion ou d'un postulat par une commission. Il avait été convenu que ce n'était pas le postulant qui présidait cette commission et en faisait le rapport. Le postulant doit être dans la commission pour défendre son point de vue, mais le rapport devrait être fait par une autre personne, si possible de son parti.

La discussion est ouverte sur ce sujet. Elle n'est pas utilisée.

Mme Tinetta Maystre, Municipale rappelle que la Gare de Renens va faire l'objet d'une rénovation et d'une requalification des espaces publics adjacents. Un concours avait été lancé pour trouver le mandataire qui le fera. Une année s'est passée depuis le choix du projet "le rayon vert", des études ont eu lieu pour se préparer à faire l'avant-projet, qui nous entraînera dans un préavis et dans la réalisation future. Avant de s'y lancer, la Municipalité a prévu une deuxième séance d'information, le jeudi 15 janvier à 18 heures à la Salle de Spectacles, avec les habitants des 4 communes.

M. Jacques Depallens, Municipal signale une soirée de prévention qui a lieu à l'aula du Collège de la Planta à Chavannes lundi soir. Il s'agit du projet "Attitude respect", une soirée du théâtre Caméléon à l'intention des parents des élèves de 8^{ème} et 9^{ème} de la Planta et ouverte aux autres adultes intéressés par cette démarche de prévention, de restauration du respect entre filles et garçons. Ces représentations ont lieu au Léman, à la Planta, avec des ateliers dans chaque classe (une vingtaine de classes de 9^{ème}) qui peuvent discuter de ces sujets à fond avec des spécialistes et leur maître de classe.

Deuxième annonce : objectif cœur, les 24, 25, 26 et 27 décembre à l'Eglise catholique, qui reprend le relais de Noël en cœur et permet de passer d'excellentes soirées au moment de ces fêtes de fin d'année.

Mme Myriam Romano, Municipale rappelle le dernier spectacle de la saison le 5 décembre, ainsi que Noël à Renens les 13 et 14 décembre.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, n'a pas prévu de discours de fin d'année, mais se plaît à souligner le travail qui a été fait, par la Municipalité, par le Conseil, par l'administration et invite chacun et chacune à partager le verre de l'amitié.

Le Président, prenant exemple sur la brièveté de la Syndique, tient à remercier l'huissier, qui a à manipuler tous ces boutons (maintenant un de moins, car un nouveau micro du président peut se manipuler directement), le bureau grâce à qui il n'est pas tout seul à prendre les décisions et à réfléchir, les conseillers, qui font régner un ambiance agréable,

les uns donnant des conseils, les autres supportant avec patience, la presse et la TV qui font connaître nos débats, ainsi que le public qui s'intéresse à nos travaux.

Il souhaite à chacun Joyeux Noël et lève la séance à 21 h 30.

Il donne rendez-vous au **jeudi 22 janvier 2009 à 20 h 15.**

Le Président:

La Secrétaire:

Jean-Pierre Leyvraz

Suzanne Sisto-Zoller